



Scolia
revue de linguistique

38 | 2024
Les marqueurs de discours

Verbes parenthétiques et micro-diachronie

Les arguments de la Logique de Port-Royal

Parenthetical Verbs and Micro-diachrony. Arguments from the Logique de Port-Royal

Mathieu Goux



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/scolia/3047>
DOI : 10.4000/11uyj
ISSN : 2677-4224

Éditeur

Presses universitaires de Strasbourg

Édition imprimée

Date de publication : 7 juillet 2024
Pagination : 87-102
ISBN : 979-10-344-0232-8
ISSN : 1253-9708

Référence électronique

Mathieu Goux, « Verbes parenthétiques et micro-diachronie », *Scolia* [En ligne], 38 | 2024, mis en ligne le 07 juillet 2024, consulté le 07 juillet 2024. URL : <http://journals.openedition.org/scolia/3047> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/11uyj>



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-NC-SA 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

Verbes parenthétiques et micro-diachronie Les arguments de la *Logique* de Port-Royal

Mathieu Goux

Université de Caen Normandie, UR 4255 CRISCO

mathieu.goux@unicaen.fr

Introduction

Le métalangage et la démarche grammaticale doivent beaucoup à la philosophie. Qu'il s'agisse des catégories aristotéliennes qui furent abondamment reprises dès l'époque antique en tant que parties du discours (Laëthier 2020), ou des travaux des philosophes de Port-Royal en grammaire générale (Dominicy 1984), les deux disciplines marchent côte à côte depuis les origines bien que leur distinction n'ait pas toujours été bien établie par le passé (Pariente 1984, 1985). Particulièrement, on fait de la *Logique* et de la *Grammaire* de Port-Royal, pour reprendre une formule consacrée, la « naissance de la grammaire moderne », tant en termes de méthode, d'objets d'étude que d'outils de description (Dominicy 1984). Pour ne citer qu'un exemple fameux, le concept de *proposition*, central en linguistique moderne et particulièrement en syntaxe, émane ainsi directement des travaux de Port-Royal, même si son origine est davantage logique qu'à proprement parler linguistique (Raby 2017, 2018; Riegel *et al.* 2021: 784-785). Un autre concept, bien qu'exposé plus discrètement, prend naissance également dans la *Logique*, celui des verbes parenthétiques, dits encore à « rection faible ».

Le chapitre VIII de la deuxième partie de la *Logique*¹ est ainsi dédié, entre autres, aux propositions

[...] qui sont complexes, parce qu'il y a des termes ou des propositions incidentes² qui ne regardent que la forme de la proposition, c'est-à-dire l'affirmation ou la négation qui est exprimée par le verbe, comme si je dis: *je soutiens que la terre est ronde*; *je soutiens* n'est qu'une proposition incidente qui doit faire partie de quelque chose dans la proposition principale; & cependant il est visible qu'elle ne fait partie ni du sujet ni de l'attribut; car cela n'y change rien du-tout, & ils seroient conçûs entierement de la même sorte si je disois simplement, *la terre est ronde*. (Arnauld & Nicole [1683] 1965: 128-129)

Ces types d'énoncés, introduits par des formes verbales comme *je soutiens*, *je nie*, *il est vrai* etc., pour reprendre les exemples donnés par la *Logique*, ont été depuis réinvestis par la grammaire moderne sous le terme de «verbes parenthétiques», ou encore «de verbes à rection faible», selon une tradition remontant à Urmson (1952). En français, s'ils ont été notamment étudiés par Benveniste ([1958] 1966), c'est surtout à Blanche-Benveniste (1989) que l'on doit leur caractérisation syntaxique, à savoir qu'ils peuvent régir une proposition complétive (*je soutiens que la terre est ronde*) et qu'ils peuvent se transformer en proposition parenthétique, en incise de ladite complétive promue, dès lors, en proposition indépendante (*La terre, je (le) soutiens, est ronde*). Depuis ces études fondamentales, de très nombreux travaux se sont attelés à circonscrire cette classe de verbes en qualité de marqueurs discursifs, puisque leur interprétation est dirigée vers la disposition énonciative du locuteur et qu'ils ne contribuent pas directement au contenu propositionnel de l'énoncé et ce au même titre que les autres

1 Nous prenons ici pour référence l'édition établie par P. Clair et F. Girbal (1965). Elle se fonde sur la cinquième et dernière édition de la *Logique* parue en 1683, dont elle reprend l'organisation générale. Les citations et la pagination renvoient exclusivement à cette version du texte.

2 Notons que ce terme d'*incidente* a un sens distinct de celui de la *Grammaire*, où le terme désigne plutôt des subordonnées relatives selon l'origine latine du terme (*in cadere*, «tomber dans», «s'insérer»; voir Arnauld & Lancelot 1660: 67). Dans la *Logique* et comme nous le commenterons plus bas, ce terme désigne une proposition introductrice et secondaire. Nous remercions l'un des relecteurs d'avoir attiré notre attention sur ce point.

membres de cette famille (cf. Dostie 2004: 43-45). Cependant, leur description linguistique pose encore certaines difficultés.

Particulièrement, il semble que les critères syntaxiques mis en avant pour décrire, voire prédire, leur effet modalisant ou mitigateur (à l'instar de leur transformation en incise) ne puissent pas à eux seuls établir une classe particulière de verbes parenthétiques (Gachet 2009: § 4-18). D'autres tests, couramment exploités en syntaxe comme la transparence à la négation ou à l'interrogation, sont douteux au mieux, fragiles quoi qu'il en soit (art. cit. § 19-39). En ce sens, aux côtés d'une analyse sémantique ou pragmatique qui fonde en classe ces verbes parenthétiques, les analyses syntaxiques tendent à les intégrer dans la famille des verbes à double construction (art. cit. § 56-59), nonobstant leur interprétation particulière. Le débat reste ouvert, d'autant plus que ces verbes à rection faible se retrouveraient également dans d'autres langues romanes, en espagnol, en portugais ou en occitan par exemple (Hassler 2016, Pusch 2003), ou encore en anglais (Thompson & Mulac 1991): la tentation d'en produire une description syntaxique en grammaire générale est ainsi assez forte³.

Nous proposons dans notre contribution de participer à cette réflexion, en remontant aux origines des analyses grammaticales. Dans la mesure où la description syntaxique des marqueurs discursifs pose toujours difficulté, nous souhaitons investir davantage l'angle dialogique et sémantique, ou encore à proprement parler « logique ». Il n'est ainsi pas anodin que ce soit dans la *Logique*, et non dans la *Grammaire*, que l'analyse des verbes parenthétiques prenne place: et nous pensons qu'elle peut nous renseigner sur la façon dont non seulement ces verbes, mais également et plus largement les marqueurs discursifs, étaient envisagés à l'époque classique. La grammaire du temps était effectivement empreinte d'une approche prenant en considération non seulement l'ordre linéaire des constituants syntaxiques, leurs fonctions et leurs dépendances, mais également les effets de sens et la façon dont la sensibilité du locuteur apparaissait dans ses énoncés. Pour ainsi dire, la grammaire s'entendait comme une activité complémentaire à la rhétorique et à la logique, et non comme une activité parfaitement autonome (Siouffi 2003). Il n'est donc pas inutile de faire un pas de côté de quelques siècles, et de revenir au fondement des descriptions.

3 Pour le français, voir aussi les travaux de D. Willems (2011) sur cette question.

Il s'agira ainsi de faire non un travail d'histoire du métalangage, mais plutôt de recontextualisation du système de pensée des auteurs de la *Logique*. Il s'agit pour nous de reconstruire le cheminement logique ayant conduit à la description de ces verbes parenthétiques, pour l'étendre ensuite aux marqueurs discursifs en général.

Nous organiserons notre réflexion en trois temps. Tout d'abord, nous replacerons l'analyse de ces verbes parenthétiques dans l'économie de la *Logique*, en nous arrêtant notamment sur la notion de « point de vue », centrale dans l'ouvrage. Dans un second temps, nous étendrons notre regard pour tenter de faire de ces verbes parenthétiques le prototype de la classe générale des marqueurs discursifs, en les réinstallant dans le système de pensée de Port-Royal et en identifiant les critères logiques, et non formels, mis en avant par les Messieurs. Enfin, nous nous servirons des acquis de cette seconde section pour explorer les grammaires de l'époque classique et identifier des objets qui répondent, selon les descriptions du temps, à cette classe d'objets grammaticaux.

Notre parcours nous permettra de développer de nouveaux points de vue sur les marqueurs discursifs, en revenant à l'origine de l'un de leurs avatars : le nombre impressionnant de débats à l'époque moderne a pu effectivement obscurcir la nature première de l'objet, raison pour laquelle nous pensons qu'il est bon de reprendre du début.

1. La question du point de vue

L'étude des verbes parenthétiques dans la *Logique* prend place au sein d'une réflexion générale sur la façon dont le sens se construit en langue, et non pas sur une étude spécifique sur les verbes ou la complémentation. Ils sont ainsi à considérer moins comme un cas particulier que comme un exemple d'une théorie plus générale portant sur le verbe et ses propriétés. Il faut dès lors lire le chapitre VII de la deuxième partie, traitant de ces « propositions complexes », comme une méthode d'analyse que l'on peut reproduire et, finalement, exploiter pour établir une classe de ce que nous appellerions aujourd'hui les « marqueurs discursifs », mais que la *Logique* aurait appelé des « incidents » car ne regardant, dans leur terminologie propre, ni le sujet, ni l'attribut (ou le prédicat ; Arnauld & Nicole [1683] 1965 : 108 *sq.*). La langue de la *Logique* est cependant parfois obscure, et il peut être

difficile de saisir précisément les méandres de la réflexion. Il nous faut donc revenir directement à l'ouvrage, plutôt que de ne retenir qu'une observation, et comprendre exactement les enjeux de la description.

Au sein de la *Logique*, le verbe tient une position particulière, non réductible à ses propriétés grammaticales traditionnelles. Il est assimilé à d'autres outils, notamment les conjonctions et les interjections, réunis « par une propriété négative, qui est de ne pas exprimer un objet conçu indépendamment de l'esprit qui le pense » (Donzé 1967: 65, cit. Dominicy 1984: 160). Plus précisément, le verbe est défini par la *Logique* comme

un mot dont le principal usage est de signifier l'affirmation, c'est-à-dire, de marquer que le discours où ce mot est employé, est le discours d'un homme qui ne conçoit pas seulement les choses, mais qui en juge & qui les affirme. (Arnauld & Nicole [1683] 1965: 109)

En ce sens, pour la *Logique*, un verbe ne peut se saisir exclusivement du point de vue flexionnel, et notamment par les morphèmes de temps, d'aspect ou de mode qu'il est le seul à porter en langue (c'est un « *mot qui signifie l'affirmation avec designation de la personne, du nombre & du temps* », Arnauld & Nicole [1683] 1965: 112). Il dénote une posture particulière relevant de la notion de point de vue, centrale dans la *Logique* (Dominicy 1984: 160 *sq.*). Pour ainsi dire, il est le représentant de notre compétence linguistique: il distingue l'humain des animaux et le rapproche vraisemblablement du religieux, comme le Dieu de la Genèse est, avant toute chose, *verbe*⁴. Surtout, en faisant une proposition aussi forte, les termes du débat se déplacent. Le verbe, ainsi défini, voit son interprétation première, logique ou grammaticale, évoluer. L'expression de ce que la *Logique* appelle des « modalités » de la proposition selon les ordres du possible, du contingent, de l'impossible ou du nécessaire (Arnauld & Nicole [1683] 1965: 128-130) passe non plus par le verbe, mais par des particules négatives par exemple, ou encore par lesdits « verbes parenthétiques » qui affirment et soutiennent le propos de la proposition principale (*op. cit.* : 128-129).

Ce qui distinguera dès lors ces verbes modaux, comme la *Logique* les appelle (*op. cit.* : 128-130), des autres, c'est la notion de point de vue,

4 Sur l'influence de la pensée religieuse dans la *Logique*, voir Dominicy (1984: 14-16 et 19-20).

soit le « dessein de celui qui les prononce » (*op. cit.* : 129) et notamment la continuité du discours. Bien que la *Logique*, la *Grammaire* avant elle, ait été surtout considérée comme un précis d'analyse phrastique ou propositionnelle, la dimension textuelle ou périodique comme on la considèrait à l'époque (Goux 2021) n'est pas éliminée de leur modèle. La nuance, de taille, vient d'un changement patent de perspective : si, pour les grammairiens du temps, ce sont les observables morphosyntaxiques (à l'instar de la morphologie des relais anaphoriques) qui sont au service de la texture périodique (Siouffi 2010: 194 *sq.*), la *Logique* renverse cette perspective en plaçant au premier plan l'intention du locuteur et la textualité. Pour ainsi dire, la compréhension n'émane pas seulement des faits de langue, mais également de l'intention de qui prend en charge le propos.

Cette perspective, lorsqu'elle est appliquée à la question des verbes parenthétiques, a des conséquences particulièrement intéressantes pour la description. D'une part, elle établit que ces verbes ne doivent pas être analysés différemment des verbes des propositions simples. De la même façon que ceux-ci encapsulent une copule *est* déagée de toute flexion (Swiggers 1981; Dominicy 1984: 162), et que « Pierre vit » est équivalent à « Pierre est vivant » (Arnauld & Nicole [1683] 1965: 111), « Je soutiens que la terre est ronde » s'interprète comme « Je suis soutenant que la terre est ronde ». Il n'y a donc pas de difficulté à envisager ces verbes de proposition incidente comme des verbes à part entière. D'autre part, leur interprétation dépend moins de leurs caractéristiques syntaxiques que de leur propriété sémantico-logique tout d'abord, textuelle ensuite, et de leur participation au « point de vue » de la période et du propos général : ils indiquent l'implication forte de l'énonciateur et sa relation avec l'affirmation principale (« la terre est ronde »). Nous rappelons ici l'importance donnée au concept de jugement, dans lequel on a pu voir une influence cartésienne (Nuchelmans 1983: 74-75), qui traverse l'intégralité de la *Logique*.

C'est ainsi précisément, parce que les commentaires s'écartaient des observations strictement « grammaticales » pour considérer d'autres enjeux sémantiques et textuels, que la particularité de ces verbes parenthétiques a su se faire jour. Ils ne sont pas des exceptions ou des écarts au sein d'un système autrement réglé, et ce comme certaines analyses syntaxiques contemporaines tendent à le proposer, mais des émanations naturelles d'un modèle qui les intègre sans

difficulté aucune. Cela pose dès lors la question de l'extension de ce modèle à d'autres outils de langue, qui pourraient se fondre dans une famille définie non par ses propriétés morphosyntaxiques, mais par sa participation au point de vue: c'est ce qui invite la *Logique* à rapprocher les verbes non des substantifs, mais des conjonctions et des interjections. Nous discutons de ce choix dans la section suivante.

2. Les marqueurs discursifs, entre grammaire et logique

Le rapprochement entre le verbe, les conjonctions et les interjections dans le système de Port-Royal a souvent étonné les commentateurs qui ont eu du mal à saisir précisément les conséquences de ce choix (voir, par exemple, Le Goffic 1978: 237 *sq.*). Comme le montre cependant Dominicy (1984: 164-167), il s'agit d'un enjeu déterminant lié à la façon dont le verbe est considéré par la *Grammaire* et la *Logique*. Sans entrer dans le détail de la démonstration, à laquelle nous renvoyons, retenons que si le verbe ne «sert qu'à l'affirmation», les conjonctions (de coordination comme de subordination) et les interjections viennent modaliser cette affirmation et révèlent, surtout, l'assentiment du locuteur sur son propos, voire un «mouvement de l'âme» attaché à la matière d'un jugement possible (*op. cit.*: 167). Ce concept s'approcherait, peut-on dire, des marqueurs discursifs, puisque relevant de la disposition énonciative du locuteur sur son propre discours.

En considérant la chose ainsi, il s'avère que la *Logique* de Port-Royal, bien que reprenant à son compte des catégories grammaticales fortement ancrées dans la tradition depuis l'antiquité, propose en réalité une découpe différente des phénomènes de langue en distinguant, d'un côté, les éléments qui participent à l'affirmation (par excellence, la copule *est* ou, plus largement, les prédicats existentiels), ceux qui viennent la modifier ou modifier des jugements possibles et non exprimés par la proposition elle-même (à l'instar des conjonctions et des interjections), et les termes de la proposition elle-même (comme les substantifs ou les adjectifs).

Il nous semble que le cœur du problème, et la question générale qu'il convient dès lors de se poser ici, tient précisément en cette tripartition et à l'articulation entre, d'un côté, les «mouvements de l'âme», auxquels nous pourrions rattacher la notion de marqueur discursif et

dont les verbes parenthétiques seraient un des avatars, et le modèle grammatical dans lequel nous pouvons les inclure. L'incompréhension des commentateurs de la *Logique* et de la *Grammaire*, dans laquelle nous trouvons cette même démonstration, provient de ce mélange des niveaux d'analyse. Au-delà de la prise en compte du point de vue et de la disposition énonciative du locuteur, qui viendrait compléter ou nuancer la répartition en parties du discours, il s'agit de repenser fondamentalement l'organisation de la langue selon des critères, à proprement parler, *logiques*. Pour citer l'introduction du chapitre XI de la deuxième partie de la *Logique* :

[...] on n'a presque point d'autre idée d'un sujet & d'un attribut, sinon que l'un est le premier terme d'une proposition, & l'autre le dernier. Et de l'universalité ou particularité, sinon qu'il y a dans l'une *omnis* ou *nullus*, *tout* ou *nul*, & dans l'autre, *aliquis*, *quelque*. Cependant tout cela trompe très-souvent, & il est besoin de jugement pour discerner ces choses en plusieurs propositions. (Arnauld & Nicole [1683] 1965 : 144-145)

Cette observation entraîne deux conséquences fondamentales, non seulement pour l'identification des verbes parenthétiques mais aussi, plus largement, pour celle des marqueurs discursifs. D'une part, on ne peut identifier une classe des « marqueurs discursifs » sans prendre en compte une théorie générale du point de vue de l'affirmation. Cela demande dès lors à interpréter des outils de langue, les verbes et les conjonctions en particulier, comme n'étant pas structurés selon des règles grammaticales, mais selon notre capacité de raisonnement. Cette interprétation se caractérise par un modèle dans lequel, comme le présente Joël Biard, « la place du signe [linguistique est] subordonnée à celle de la représentation ou idée. L'idée n'est pas signe [...] *La Logique ou l'Art de penser* ignore ou met de côté toute analyse de l'esprit en termes de langage » (Biard 2015 : 15). Ou encore, pour reprendre ce que disait Jean-Claude Pariente

La *Logique* prolonge donc la grammaire générale en ce sens qu'elle traite des contenus devant lesquels celle-ci arrêterait ses recherches, mais elle en traite selon ses propres normes, c'est-à-dire en rapportant ces opérations de l'esprit bien moins aux signes dans lesquels elles s'expriment qu'aux termes sur lesquels elles portent. (Pariente 1984 : 65)

D'autre part, et conséquence de cette première observation, une description positive des marqueurs discursifs nécessite de dépasser

les observables grammaticaux, de quelque nature qu'ils soient: ni la morphosyntaxe, ni la sémantique, ni même la pragmatique ou la prosodie ne sont capables, seules ou en association les unes avec les autres, d'identifier ces «opérations de l'esprit» que seraient les marqueurs discursifs, comme ils sont moins signes qu'effets, moins objets que phénomènes.

Le problème, une fois encore, vient du point de vue, non plus de l'énonciateur mais bien du grammairien. Il est certain qu'il existe dans l'expression d'une langue des outils qui participent à la compréhension et à la réception de l'énoncé, et témoignent de l'investissement du locuteur dans son propos; mais ces outils ne peuvent être inclus en tant que tels dans une théorie grammaticale, et surtout pas de la façon dont l'époque classique définissait la grammaire, notamment comme l'étude de l'agencement linéaire des mots, de leurs fonctions, de leurs relations d'interdépendance, et de leur rôle dans l'interprétation de l'énoncé. Ils doivent donc être analysés sous un angle prioritairement logique, en reléguant au second plan tout ce qui pourrait relever d'un commentaire grammatical.

Pour la [*Logique*] donc, la reconnaissance de la visée de l'énonciateur peut être décisive pour l'analyse de la structure logique des énoncés, et la seule prise en compte des marques formelles est bien souvent insuffisante, voire trompeuse. (Raby 2017: 108)

À bien des endroits d'ailleurs, la *Grammaire* peut même apparaître comme «absolutiste» dans son articulation à la *Logique*. Toute analyse qui supposerait la prise en compte de critères autres que relevant de la pure syntaxe est éliminée du modèle, ce qui amène par exemple à rassembler subordonnées complétives et subordonnées relatives dans la même description (*ibid.*).

Encore une fois, il n'est pas anodin que ce soit dans la *Logique*, et non dans la *Grammaire*, que les verbes parenthétiques soient décrits: pour Port-Royal, non seulement ils ne peuvent se distinguer formellement des autres verbes de la langue⁵, mais une description complémentaire suppose un changement déterminant d'approche et

5 Ce qui fait écho aux analyses contemporaines, qui hésitent parfois à considérer ces verbes parenthétiques comme composant une famille syntaxique distincte. Voir Gachet (2009) et la discussion dans Apothéloz (2003: 255-261).

demande à analyser logiquement la langue, et non formellement. Ce n'est pas à dire, cependant, qu'il nous faille éliminer totalement le concept des verbes parenthétiques, ou des marqueurs discursifs, d'une description grammaticale à part entière : simplement, une description de cet ordre demande de s'affranchir des relations syntaxiques et des marques formelles habituelles et de s'intéresser particulièrement aux concepts d'affirmation et d'assentiment.

3. Dans les grammaires du temps

C'est dès lors par une recherche de ces concepts d'affirmation et d'assentiment que nous pouvons étendre notre point de vue aux grammaires du temps. Celles-ci, bien qu'elles ne formalisent pas une catégorie des marqueurs discursifs en tant que telle, considèrent cependant ces concepts pour certaines de leurs descriptions⁶. Particulièrement, et dans cette étape de l'histoire de la description linguistique où grammaire, rhétorique et logique ne sont pas encore clairement distinguées les unes des autres, une lecture attentive des grammaires de l'époque classique semble étendre le domaine de l'observation. Elle nous permet de considérer des indices qui, parce qu'ils révèlent la disposition énonciative du locuteur et son implication dans l'affirmation ou l'assentiment, peuvent être considérés comme des « marqueurs discursifs ». Nous avons ainsi cherché les termes « affirmer », « affirmatif » et « affirmation » au sein de ces grammaires, afin d'avoir une idée des différents sujets pour lesquels ces notions sont mobilisées dans les commentaires des grammairiens. Citons, pour ne donner que quelques exemples de cette rapide recherche⁷ :

- L'adverbe de négation *point* en opposition à *pas* dans les questions rhétoriques :

Voicy un exemple assez sensible de leur difference, *Ne m'avez-vous pas dit*, est une espece d'affirmation, pour assurer

6 Nous avons mené cette enquête grâce au *Grand corpus des grammaires françaises, des remarques et des traités sur la langue (XIV^e-XVIII^e s.)*, dir. B. Colombat, W. Ayres-Bennett, J.-M. Fournier, Classiques Garnier Numérique, 2022. Les grammaires citées sont données en bibliographie, et les numéros de page renvoient à la pagination interne des ouvrages concernés.

7 Pour faciliter la lecture des citations, nous avons remplacé les *s* longs par des *s* ronds et harmonisé les lettres ramistes *i/j* et *u/v*. L'orthographe du temps a été conservée.

que l'on nous a dit une chose, & *ne m'avez-vous point dit*, une interrogation pour sçavoir si l'on nous a dit, &c. Outre que *point* mis pour *pas*, a quelque force particuliere de *non omnino*; *ne voulez-vous pas faire cela*; *point du tout*. Et sert plus proprement à répondre à l'interrogation. Vous en jugerez clairement la difference par ces deux phrases, *N'avez-vous pas receu des lettres*, & *n'avez-vous point receu de lettres*: dont la premiere est une simple interrogation negative, & l'autre porte une privation. Et de plus l'interrogation simple est d'une chose passée que l'on tesmoigne sçavoir, & l'autre est d'une chose douteuse, de sorte qu'en ce cas on ne les peut confondre aucunement. (Oudin 1640: 289)

- La locution adverbiale comme *tant s'en faut*, qui a « la force d'une négation » bien qu'il n'y ait aucune marque négative en tant que telle (Dupleix 1651: 67-68)
- Les expressions pléonastiques du type *je l'ai vu de mes yeux, je l'ai ouï de mes oreilles*, où « il n'y a point là de mots superflus, puis qu'au contraire ils sont nécessaires pour donner une pleine assurance de ce que l'on affirme » (Vaugelas 1647: 159)
- La postposition du pronom omnipersonnel *on* après un verbe de perception sensorielle ou intellectuelle, qui implique un doute de la part du locuteur (Alemand, dans Vaugelas 1690: 301-302).

Ces quelques exemples, qui ne se fondent que sur la recherche du champ lexical de l'affirmation au sein des grammaires du temps, témoignent de la diversité des descriptions. Tous ces outils ont cependant en commun de dénoter un départ entre les indices formels que l'on pourrait établir par une description grammaticale, morphosyntaxique ou sémantique, et le point de vue ou l'affirmation qu'ils révèlent. *Pas* et *Point* sont deux marques de négation: mais l'emploi de *point* dans une interrogation marque le doute. *Tant s'en faut* est grammaticalement une affirmation, mais il marque pourtant une négation. Un pléonasme peut marquer fortement un propos, et non l'obscurcir par sa redondance.

En ce sens, prendre en considération le point de vue de l'énonciateur, ou adopter plus généralement une posture logique sur les faits de langue, amène à définir toute une batterie d'objets éligibles à la catégorie des « marqueurs discursifs », à la condition de ne pas en faire une analyse formelle. C'est la condition *sine qua non* pour l'analyse, qui donne un cadre d'étude productif en redéfinissant non seulement

les objets, mais également la méthode de l'analyse grammaticale en elle-même.

C'est, enfin, à cause de cela que les grammaires du temps ne réunissent pas ces remarques au sein d'un chapitre particulier, mais les évoquent en passant, au sein d'un développement consacré à des objets grammaticaux mieux considérés par la tradition et relevant de la morphosyntaxe traditionnelle. Comme elles privilégient ces approches au regard d'une description énonciative ou pragmatique des faits de langue (cf. Siouffi 2010), elles éliminent consciemment des phénomènes de leur modèle. Ceux-ci, et particulièrement lesdits marqueurs discursifs, ne sont pas pour autant ignorés, et les évocations que nous avons citées précédemment témoignent de cette sensibilité et de l'impossibilité de la concilier avec le modèle que les grammairiens du temps choisissent de suivre.

Conclusions

Le parcours de la *Logique* de Port-Royal, complété par une rapide enquête dans les grammaires du temps, nous renseigne de plusieurs façons non seulement sur la thématique des verbes parenthétiques, qui ont étonné et étonnent encore les commentateurs, mais également sur la question des marqueurs discursifs en eux-mêmes, en diachronie comme en synchronie.

D'une façon générale, nous ne pouvons qu'être étonné de la postérité que le chapitre VIII de la seconde partie de la *Logique* a eue dans les analyses grammaticales modernes. Les commentaires de Port-Royal sur ces « propositions incidentes » ont été isolés d'une démonstration plus générale, qui lui donnait toute sa valeur. On ne retint de cette observation, qui peut bien être effectivement la première en son genre⁸, qu'une curiosité grammaticale par leur caractère supprimable sur le plan formel, que l'on cherche à étendre et à développer au moyen des outils que la morphosyntaxe moderne offrait, mais avec nombre de difficultés. Celles-ci, d'après ce que nous avons essayé de montrer, proviennent de deux méprises déterminantes.

8 Du moins, et malgré notre parcours des grammaires du temps, nous n'avons pas pu trouver de précédent.

D'une part, et nous venons de le mentionner, les enjeux de Port-Royal en termes de description grammaticale étaient sensiblement distincts de ceux de la syntaxe moderne. Pour celle-ci, l'étude des verbes parenthétiques s'installe dans une problématique formelle, qui vise à cartographier les propriétés de ces verbes au regard des autres formes verbales. Pour Port-Royal en revanche, cette observation s'installait dans une théorie générale du verbe et, plutôt que de distinguer les verbes parenthétiques des autres, ils étaient au contraire l'expression de ce que les formes verbales, mais aussi les conjonctions et les interjections, apportaient à la compréhension logique de l'énoncé.

D'autre part, la démonstration de la *Logique* s'oppose, précisément, à celles de la *Grammaire*, les deux ouvrages devant se comprendre d'une façon complémentaire (Pariente 1984). Il ne s'agit pas de décrire logiquement des termes définis grammaticalement, mais bien d'aborder les phénomènes linguistiques selon une autre grille de lecture, non réductible au formalisme de la morphologie ou de la syntaxe. Il ne peut y avoir conciliation entre ces deux niveaux d'analyse, mais coïncidence uniquement : le sujet (logique) de la proposition peut être distinct du sujet (grammatical), ce que la comparaison avec la langue latine, à l'ordre des mots régis par des contraintes pragmatiques ou rhétoriques, permet de mettre en lumière (Arnauld & Nicole [1683] 1965 : 144-146). Il en va de même des verbes parenthétiques, qui sont formellement des verbes, mais logiquement des outils d'affirmation et d'assentiment qui transcendent cette catégorie grammaticale.

Notre rapide parcours des grammaires du temps s'est également avéré particulièrement intéressant, une fois prise en compte cette notion déterminante du point de vue, de l'affirmation et de l'assentiment, dans cette problématique. Les grammairiens contemporains de Port-Royal repèrent bien une série d'outils divers qui participent à la construction logique du propos, mais dont le sens ne se laisse pas déduire strictement des observables morphosyntaxiques. Ces descriptions, cependant, sont considérées comme des curiosités n'engageant pas pour eux le système grammatical de la langue, bien que l'on puisse établir une remarque générale, liée précisément à ce départ entre les niveaux d'analyse.

En ce sens, il serait possible de rapprocher ces éléments, qui peuvent être vraisemblablement inclus dans une théorie générale des « marqueurs discursifs » sur la base de ces deux observations (distinction interprétation/observation formelle, participation à l'affirmation ou à

l'implication du locuteur dans son propos), non pas d'une catégorie grammaticale à part entière, mais plutôt d'une dynamique spécifique, assimilable à celle de la pragmatification. Nombre de linguistes ayant d'ailleurs travaillé sur les marqueurs discursifs à l'époque contemporaine le font au sein de ce cadre d'analyse, qui transcende une approche strictement syntaxique (Dostie 2004: 15-18 et 19-63 notamment).

Ce qui nous semble notable, c'est que ce détachement entre syntaxe et logique avait déjà été repéré par les grammairiens de l'époque classique. Néanmoins, leur description n'établissait pas spécialement de processus ou de progression dans l'évolution, mais considérait plutôt les choses dans une sorte d'immanence grammaticale et dans un modèle relevant de la rhétorique et de la logique, plutôt que d'un phénomène proprement linguistique.

Pour conclure, les résultats peuvent finalement sembler décevants : la lecture attentive de la *Logique* ne relève pas d'indices complémentaires sur les verbes parenthétiques, et le parcours des grammaires du temps à la lumière de la réflexion de Port-Royal nous ramène, finalement, au concept de pragmatification des descriptions modernes.

Mais deux choses nous semblent à retenir pourtant : d'une part, les grammairiens de l'époque classique avaient déjà situé le phénomène des marqueurs discursifs, identifiés comme des tours dont l'interprétation est décorrélée de leurs indices formels et de leurs sens propres. D'autre part, qu'une description des marqueurs discursifs ne peut prendre place dans un modèle exclusivement catégoriel et formel de la langue et doit nécessairement impliquer une approche logique ou rhétorique de l'énoncé. À ce propos, les grammairiens du temps ont sans doute encore des choses à nous apprendre.

Bibliographie

- ARNAULD A. & LANCELOT C. (1660), *Grammaire générale et raisonnée*, Paris, Pierre le Petit, <<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8626248g>>, consulté le 28 novembre 2023.
- ARNAULD A. & NICOLE P. ([1683] 1965), *La logique ou l'art de penser*, édition établie par P. Clair & F. Girbal, Paris, PUF.
- APOTHÉLOZ D. (2003), La rection dite « faible » : grammaticalisation ou différentiel de grammaticité ?, *Verbum* 25(3), 241-262.

- BENVENISTE É. ([1958] 1966), De la subjectivité dans le langage, *in* É. Benveniste *Problèmes de linguistique générale*, I. Paris, Gallimard. 58-266.
- BIARD J. (2015), La sémiologie de Port-Royal. Signes, idées, langages, *Archives de philosophie* 78(1), 9-28.
- BLANCHE-BENVENISTE C. (1989), Constructions verbales « en incise » et rection faible des verbes, *Recherches sur le français parlé*, 9, 53-74.
- DOMINICY M. (1984), *La naissance de la grammaire moderne. Langage, logique et philosophie à Port-Royal*, Liège, Pierre Mardaga.
- DONZÉ R. (1967), *La grammaire générale et raisonnée de Port-Royal. Contribution à l'histoire des idées grammaticales en France*, Berne, Francke.
- DOSTIE G. (2004), *Pragmaticalisation et marqueurs discursifs. Analyse sémantique et traitement lexicographique*, Bruxelles, de Boeck Supérieur.
- DUPLEIX S. ([1651] 2018), *Liberté de la langue française dans sa pureté*, Paris, Becnec, Éd. D. Kibbee & M. Keller, Paris, Classiques Garnier.
- GACHET F. (2009), Les verbes parenthétiques: un statut syntaxique atypique?, *Linx* 61, <<http://journals.openedition.org/linx/1328>>, consulté le 28 novembre 2023.
- GOUX M. (2021), « Un sens parfait et achevé »: la notion de *sens complet* chez les grammairiens et remarqueurs de l'époque classique, *Travaux linguistique du Cerlico* 32, 203-216.
- HASSLER G. (2016), Les verbes épistémiques en français, espagnol et portugais: grammaticalisation comme marqueurs modaux ou usage comme énoncés performatifs?, *Actes du XXVII^e Congrès international de linguistique et de philologie romanes*, 1, 201-212
- LAËTHIER A. (2020), Quand l'adjectif ne désigne pas une « qualité »: une nouvelle interprétation de l'adjectivité dans les Catégories d'Aristote, *in* SHS Web of Conferences, *CMLF 2020*, <<https://doi.org/10.1051/shsconf/20207804007>>, consulté le 28 novembre 2023.
- LE GOFFIC P. (1978), L'assertion dans la *grammaire* et la *logique* de Port-Royal, *in* *Stratégies discursives*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 235-244.
- NUCHELMANS G. (1983), *Judgment and Proposition. From Descartes to Kant*, Amsterdam, North Holland.

- OUDIN A. (1640), *Grammaire françoise rapportée au langage du temps*, Paris, Sommaille.
- PARIENTE J.-C. (1984), Grammaire et logique à Port-Royal, *Histoire Épistémologie Langage* 6(1), 57-75.
- PARIENTE J.-C. (1985), *L'analyse du langage à Port-Royal. Six études logico-grammaticales*, Paris, Minuit.
- PUSCH C. D. (1991), Verbes recteurs faibles en occitan, in F. Sanchez Miret (éd.), *Actas del XXIII Congreso Internacional de Linguística y Filología Romanica*, II(2), Tübingen, Niemeyer, 247-258.
- RABY V. (2017), Points de vue sur l'énoncé et typologies propositionnelles dans la grammaire générale française (xvii^e-xviii^e siècles), *Langages* 205(1), 103-116.
- RABY V. (2018), *Les théories de l'énoncé dans la grammaire générale*, Lyon, ENS Éditions.
- SIOUFFI G. (2003), Le regard des grammairiens, in B. Combettes (éd.), *Évolution et variation en français préclassique. Études de syntaxe*, Paris, Honoré Champion, 19-67.
- SIOUFFI G. (2010), *Le génie de la langue française. Études sur les structures imaginaires de la description linguistique à l'Âge classique*, Paris, Honoré Champion.
- SWIGGERS P. (1981), La théorie du signe à Port-Royal, *Semiotica* 35(3/4), 267-285.
- THOMPSON S. A. & MULAC A. (1991), A quantitative perspective on the grammaticization of epistemic parentheticals, in E. C. Traugott & B. Heine (eds.), *Approaches to grammaticalization*, Amsterdam, John Benjamins, 313-329.
- VAUGELAS C. F. de ([1647] 2018), *Remarques sur la langue françoise*, Paris, Camusat et Le Petit, Éd. W. Ayres-Bennett, Paris, Classiques Garnier.
- VAUGELAS C. F. de (1690), *Nouvelles remarques de M. de Vaugelas sur la langue françoise. Ouvrage posthume avec des Observations de M. **** Avocat au Parlement [Louis-Augustin Alemand]*, Paris, Desprez.
- URMSON J. O. (1952), Parenthetical verbs, *Minds* 61, 480-496.
- WILLEMS D. (2011), Les degrés d'intégration syntaxique de la modalité épistémique. Le cas de *sembler* et *paraître*, in M.-J. Béguelin & G. Corminbœuf (éds), *Du système linguistique aux actions langagières*, Bruxelles, de Boeck-Duculot, 61-72.